

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie I: Éléments obligatoires</b>	I.1 Numéro du document <b>FR-BIO-10.250-0016661.2025.003</b>		I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs	
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom <b>SAS DIFAGRI</b> Adresse <b>499 Rue des Valois PA des Marches de Bretagne 85600 Saint-Hilaire-de-Loulay</b> Pays <b>France</b> Code ISO <b>FR</b>		I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité <b>BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE (FR-BIO-10)</b> Adresse <b>1 Place Zaha Hadid, 92400, Courbevoie</b> Pays <b>France</b> Code ISO <b>FR</b>	
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation</li> <li>• Distribution / Mise sur le marché</li> <li>• Stockage</li> </ul>			
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production <ul style="list-style-type: none"> <li>• (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux               <ul style="list-style-type: none"> <li>Méthode de production:                   <ul style="list-style-type: none"> <li>- production biologique, sauf durant la période de conversion</li> <li>- production biologique avec une production non biologique</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>• (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine               <ul style="list-style-type: none"> <li>Méthode de production:                   <ul style="list-style-type: none"> <li>- production de produits biologiques</li> <li>- production biologique avec une production non biologique</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>• (e) Aliments pour animaux               <ul style="list-style-type: none"> <li>Méthode de production:                   <ul style="list-style-type: none"> <li>- production de produits biologiques</li> <li>- production biologique avec une production non biologique</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>			
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.			
	I.7 Date, lieu Date <b>19 décembre 2025 14:48:26 +01 (CET)</b> Lieu <b>Courbevoie (FR)</b>		I.8 Validité Certificat valable du <b>24/10/2025</b> au <b>31/03/2027</b>	

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie II: Éléments facultatifs spécifiques</b>	II.1 Répertoire des produits										
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848									
	<b>Commerce de gros non spécialisé de denrées alimentaires, boissons - Vinaigre, Malt d'orge</b>	<b>Biologique</b>									
	II.2 Quantité de produits										
	II.3 Informations sur les terres										
	II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs										
	II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées	<table border="0"> <tr> <td>Activité</td> <td>Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5</td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Préparation</b></td> <td><b>Prestation d'élaboration d'autres produits alimentaires - Fabrication de Compléments alimentaires pour animaux</b></td> <td>• Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées</td> </tr> <tr> <td><b>Préparation</b></td> <td><b>Prestation d'élaboration d'autres produits alimentaires - Reconditionnement à façon</b></td> <td>• Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées</td> </tr> </table>	Activité	Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5		<b>Préparation</b>	<b>Prestation d'élaboration d'autres produits alimentaires - Fabrication de Compléments alimentaires pour animaux</b>	• Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées	<b>Préparation</b>	<b>Prestation d'élaboration d'autres produits alimentaires - Reconditionnement à façon</b>	• Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées
	Activité	Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5									
	<b>Préparation</b>	<b>Prestation d'élaboration d'autres produits alimentaires - Fabrication de Compléments alimentaires pour animaux</b>	• Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées								
	<b>Préparation</b>	<b>Prestation d'élaboration d'autres produits alimentaires - Reconditionnement à façon</b>	• Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées								
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848											
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant											
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848	<table border="0"> <tr> <td>Nom de l'organisme d'accréditation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Hyperlien vers le certificat d'accréditation</td> <td></td> </tr> </table>	Nom de l'organisme d'accréditation		Hyperlien vers le certificat d'accréditation							
Nom de l'organisme d'accréditation											
Hyperlien vers le certificat d'accréditation											
II.9 Autres informations	<table border="0"> <tr> <td>Descriptions of other products</td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Aliments pour animaux de ferme - Aliments complémentaires pour animaux ( Aliment pour animaux utilisable en Agriculture Biologique ) - Complementary feed for animals ( Process feed which may be used to feed organic animals )</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Aliments pour animaux de ferme - Aliments minéraux pour animaux ( Aliment pour animaux utilisable en Agriculture Biologique ) - Mineral feed for animals ( Process feed which may be used to feed organic animals )</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Aliments pour animaux de ferme - Liste des dénominations commerciales disponible sur demande auprès de SAS DIFAGRI</b></td> <td></td> </tr> </table>	Descriptions of other products		<b>Aliments pour animaux de ferme - Aliments complémentaires pour animaux ( Aliment pour animaux utilisable en Agriculture Biologique ) - Complementary feed for animals ( Process feed which may be used to feed organic animals )</b>		<b>Aliments pour animaux de ferme - Aliments minéraux pour animaux ( Aliment pour animaux utilisable en Agriculture Biologique ) - Mineral feed for animals ( Process feed which may be used to feed organic animals )</b>		<b>Aliments pour animaux de ferme - Liste des dénominations commerciales disponible sur demande auprès de SAS DIFAGRI</b>			
Descriptions of other products											
<b>Aliments pour animaux de ferme - Aliments complémentaires pour animaux ( Aliment pour animaux utilisable en Agriculture Biologique ) - Complementary feed for animals ( Process feed which may be used to feed organic animals )</b>											
<b>Aliments pour animaux de ferme - Aliments minéraux pour animaux ( Aliment pour animaux utilisable en Agriculture Biologique ) - Mineral feed for animals ( Process feed which may be used to feed organic animals )</b>											
<b>Aliments pour animaux de ferme - Liste des dénominations commerciales disponible sur demande auprès de SAS DIFAGRI</b>											